

Pourquoi l'éolien ?

La situation énergétique mondiale

Le constat des scientifiques est unanime : l'atmosphère de notre planète se réchauffe à cause des émissions de gaz à effet de serre produites par l'activité humaine. La COP 21, qui s'est tenue du 30 novembre au 12 décembre à Paris, avait pour but d'apporter une réponse à ce phénomène qui met en péril l'avenir de la présence humaine dans certains endroits de la planète.

Cet accord marque un tournant vers un nouveau monde. Il confirme l'objectif de maintenir le seuil d'augmentation de la température au-dessous de 2°C. Pour cela, la voie retenue est celle des contributions volontaires, différenciées, de chaque état. La France y contribue via son engagement européen. Au cours de la COP 21, l'Europe s'est engagée à réduire de 40 % ses

L'énergie éolienne

Une éolienne est un dispositif qui permet de convertir l'énergie cinétique du vent en énergie mécanique. Cette énergie est ensuite transformée en électricité. La France possède le deuxième gisement éolien européen après la Grande-Bretagne. Un développement important de l'énergie éolienne en France est indispensable pour répondre aux objectifs fixés par la Directive Européenne sur les Energies Renouvelables.

Si les objectifs de production d'énergies renouvelables à l'horizon 2020 sont centralisés, la mise en place des moyens de production est largement déléguée au niveau local, avec une forte implication des collectivités locales à la fois pour promouvoir les nouvelles technologies et pour montrer l'exemple.

Fin 2015, 10.308 MW de puissance éolienne sont installés en France, répartis dans plus de 1.300 parcs éoliens.

A l'horizon 2020, l'objectif national est d'installer 25.000 MW de puissance éolienne, dont 19.000 MW à terre et 6.000 MW en mer.

émissions par rapport au niveau de 1990, d'ici 2030. La Loi Relative à la Transition Énergétique et à la Croissance Verte impose entre autres des objectifs de baisse de 50% de la part du nucléaire dans la production d'électricité d'ici 2025 et une part de production d'énergie renouvelable portée à 32% de la consommation énergétique finale d'ici 2030.

L'énergie éolienne : dans l'intérêt de l'Homme et de la nature

L'énergie éolienne est l'une des énergies renouvelables les plus matures. Une éolienne de 2 MW peut produire plus de 4 millions de kWh/an. Cela permet de couvrir les besoins en électricité de 2 000 personnes (chauffage compris) et éviter l'émission de 1 300 tonnes de CO₂ par an.

Qui est ABO Wind ?

Avec trois agences à Nantes, Orléans et Toulouse (siège social), ABO Wind développe des projets éoliens sur tout le territoire français depuis 2002. Soutenue par un groupe solide et indépendant, la société ABO Wind a développé et mis en service 21 parcs éoliens en France, soit 267 MW d'électricité propre. La production issue de ces éoliennes représente l'équivalent de la consommation électrique domestique annuelle de la ville de Bordeaux.

Le métier d'ABO Wind est la réalisation de parcs éoliens «clés en main», c'est-à-dire la conception, la construction et l'exploitation, allant jusqu'au démantèlement en fin de vie du parc éolien, qui est encadré par la loi et provisionné dès sa construction.

Parce que l'éolien est une énergie de territoire, ABO Wind développe main dans la main ses projets éoliens avec les acteurs locaux. Cela se traduit par une communication et une concertation étroites tout au long du développement de ses projets. De la même façon, ABO Wind met tout en œuvre pour qu'une fois en fonctionnement les retombées économiques des parcs éoliens restent au niveau local. Son implication pour l'actionnariat local est le gage d'un réel

www.abo-wind.fr

Bulletin d'information Projet éolien de Bransat et Laféline

Janvier 2017

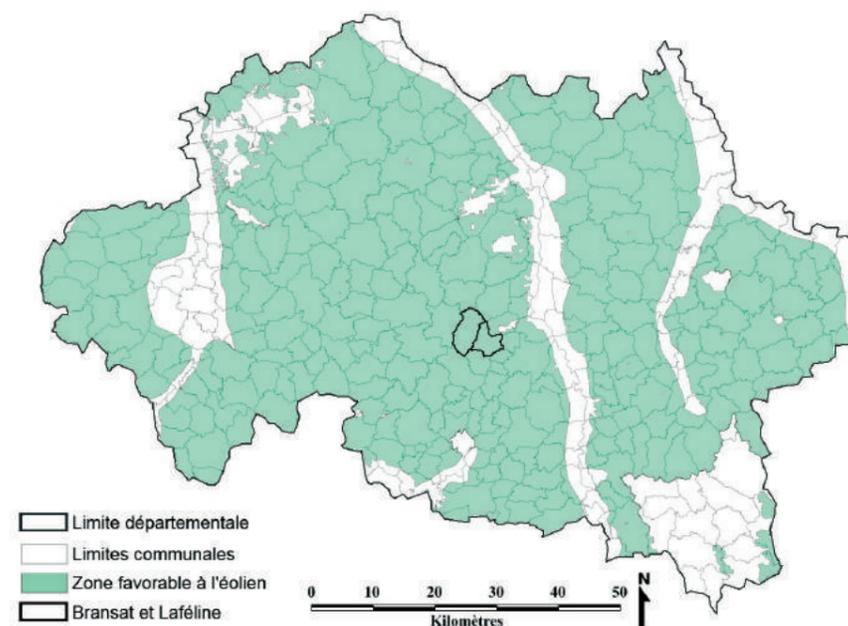
Historique du projet éolien

Suite à la loi Grenelle II, le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) Auvergne a été élaboré conjointement par l'État et la Région. Approuvé le 26 juin 2012, il fixe les grandes orientations et objectifs régionaux en matière d'adaptation au changement climatique, de maîtrise de l'énergie, de développement des énergies renouvelables et de récupération et de réduction de la pollution atmosphérique et des GES, aux horizons 2020 et 2050. Malgré son annulation le 6 mai 2016 pour des motifs de non-conformité aux directives européennes et d'absence de consultation des populations, ce schéma reste le document de référence et continue de cadrer le développement de projet éolien à l'échelle régionale.

En cohérence avec les potentialités régionales et dans un objectif affirmé de transition énergétique mais également de croissance économique, le SRCAE Auvergne, propose des objectifs ambitieux avec un bouquet énergétique régional diversifié et cohérent. L'objectif régional pour l'éolien terrestre est, à l'horizon 2020, d'une puissance installée de 800 MW. Au 30 juin 2015, 222 MW d'éolien terrestre ont été raccordés au réseau, soit 27 % des objectifs du SRCAE pour 2020 (Source : Commissariat général au développement Durable, bulletin n°668, août 2015).

Les communes de Bransat et de Laféline, ont été identifiées comme favorables pour l'implantation d'éoliennes dans ces documents d'orientation. Un travail de prospection, mené par ABO Wind, a conduit à l'identification de deux secteurs favorables à l'installation d'éoliennes sur la commune de Bransat dans un premier temps. Les premiers contacts ont été pris avec la mairie en février 2016. Ayant reçu plusieurs sollicitations, l'équipe municipale a opté pour une mise en concurrence des différents candidats au développement d'un projet éolien sur le territoire communal. A l'issue de laquelle ABO Wind a été sélectionnée par délibération du conseil municipal pour mener le développement d'un projet éolien à Bransat. C'est suite à plusieurs échanges avec les services de l'État (consultations des services) que les secteurs potentiels ont été étendus au territoire de la commune de Laféline, grâce à la suppression d'une servitude technique (faisceau hertzien).

Après des discussions avec les collectivités, ABO Wind a pris la décision de lancer les premières études de faisabilité d'un parc éolien sur les deux communes, à savoir l'étude environnementale et l'étude du gisement éolien.



Pourquoi ici ?

La zone d'étude se compose de deux secteurs, l'un entre Galandière et le bois de Montfaut et l'autre plus au Nord, entre Poctière et Maxdebout. Ces zones permettent d'envisager l'installation d'éoliennes à plus de 500 mètres des premières habitations, comme requis par la Loi Grenelle 2. De plus, le site est desservi par un réseau de voiries, permettant ainsi de limiter la création de nouveaux chemins.

Responsable du projet :
Baptiste Hillairet
Tél. : +33 (0)4 81 09 18 35
hillairet@abo-wind.fr

Responsable de la communication :
Cristina Robin
Tél. : +33 (0)5 34 31 13 43
robin@abo-wind.fr

L'éolien citoyen
ABO WIND

La mesure de vent

L'installation d'un mât de mesure de vent est **indispensable pour tout projet éolien**. Elle se déroulera durant la dernière semaine du mois de janvier 2016 (semaine 4) sur le site.

Les anémomètres et les girouettes disposés sur le mât à différentes hauteurs permettront d'**établir un profil des vitesses et des directions de vent**.

En corrélant les données recueillies avec celles mesurées par les stations Météo France ou par certaines institutions telles que la NASA depuis plus de 10 ans, il devient possible de caractériser le vent sur le long terme et sur plusieurs kilomètres à la ronde.

La connaissance des caractéristiques du vent sur le site étudié permettra de définir le ou les **types d'éoliennes les plus adaptés au site**, d'évaluer la **distance à prévoir entre les éoliennes** et enfin d'**estimer précisément la production électrique** du futur parc éolien.

Mât de mesure de 100 m sur une zone d'étude



Études de faisabilité

Depuis 2016, les parcs éoliens sont soumis à une seule autorisation administrative : l'**autorisation unique**. Elle regroupe le permis de construire, l'autorisation d'exploiter et l'autorisation de défrichement.

Une **étude d'impact** est jointe à la demande d'autorisation unique et en constitue l'élément le plus important. L'étude d'impact explique comment les **préoccupations environnementales, acoustiques, paysagères** ont fait évoluer le projet jusqu'au **scénario final d'implantation**. Les études relatives au projet sont confiées à des bureaux d'études indépendants, spécialisés et reconnus chacun dans leur domaine d'intervention.

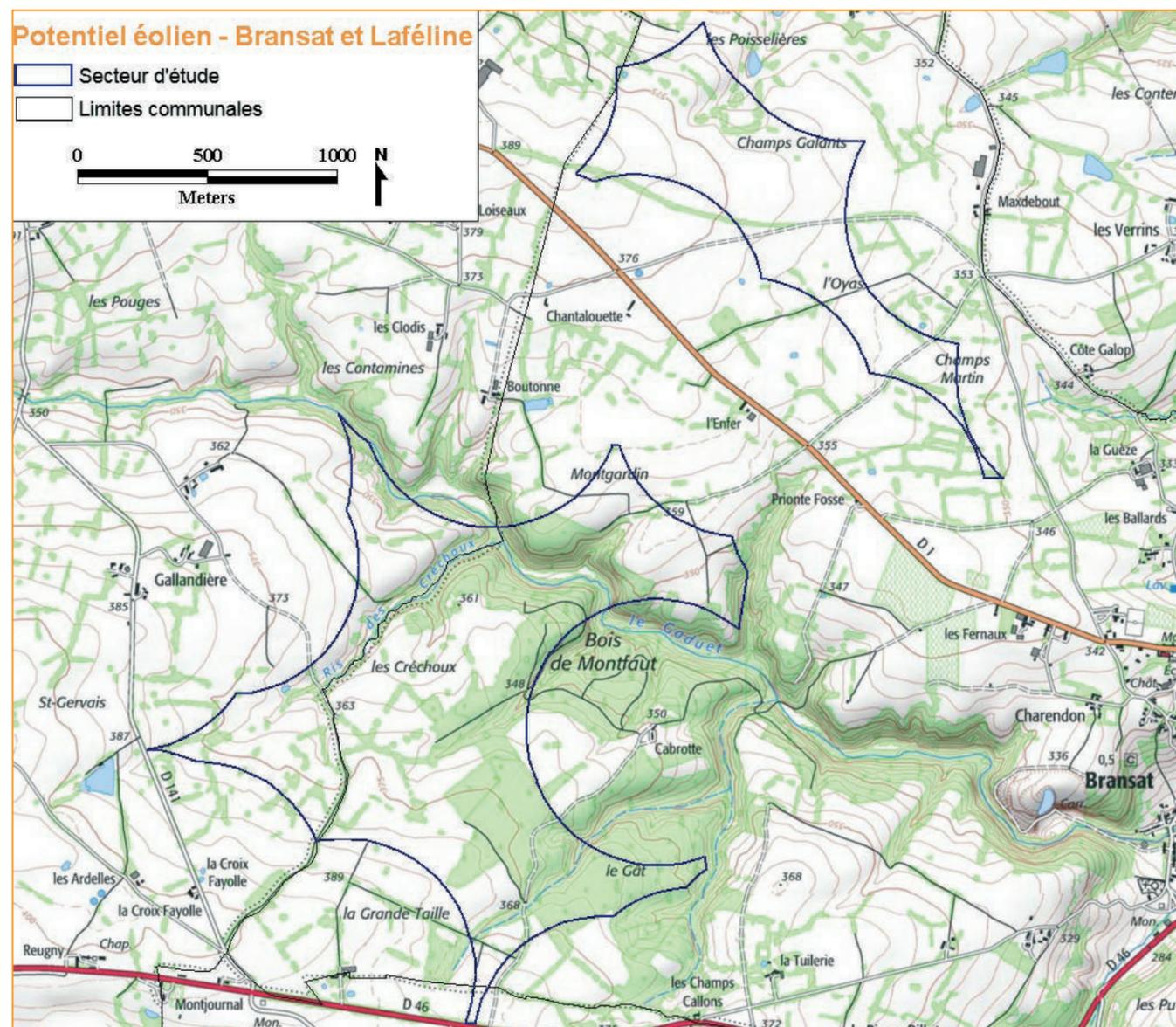
L'ensemble de ces études permettra de **définir le meilleur projet pour le territoire** et de définir le modèle d'éolienne le plus adapté : hauteur du mât, longueur des pales, puissance unitaire... Ces études se déroulent en différentes phases :

L'**état initial** qui permettra de caractériser le territoire et ses spécificités. Le volet « Milieux Naturels » est généralement lancé le premier car il doit couvrir un cycle entier (une année). Il comprend les études techniques concernant le vent, les milieux naturels, le paysage, l'acoustique, ...

A partir de ces informations, ABO Wind élaborera plusieurs **scénarii d'implantation** des machines sur le site qui seront ensuite analysés par les bureaux d'études. La synthèse de ces analyses permettra à ABO Wind de sélectionner le meilleur projet.

A partir du **scénario final**, les impacts seront évalués par les bureaux d'études, qui proposeront les ajustements et les mesures permettant de supprimer, réduire et, si nécessaire, compenser les effets du projet sur l'environnement.

Carte de la zone d'étude



Caractéristiques du mât

Type de mât	Treillis
Système d'ancrage	Haubans avec ancrages plaques
Hauteur	120 mètres
Instruments	6 anémomètres 2 girouettes 1 logger (enregistrement des données) 1 baromètre 1 sonde de température 1 balise moyenne intensité au sommet 1 balise basse intensité à mi-hauteur
Alimentation	3 panneaux photovoltaïques
Période de mesure	2 ans
Terrain d'implantation	Parcelle de pâturage
Haubanage	3 directions depuis le mât
Ancrages	35 et 70 mètres à l'axe du mât
Maintenance préventive	Annuelle

Planning des études

Domaine d'intervention	Société	Lancement
Étude de vent	ABO Wind/Encis Wind	Janvier 2017
Étude avifaune	Cera Environnement	Janvier 2017
Étude chiroptères	Cera Environnement	Janvier 2017
Étude faune terrestre	Cera Environnement	Mars 2017
Étude habitat	Cera Environnement	mars 2017

Vue d'un anémomètre depuis un mât de mesure



Vue depuis le mât de mesure de Saint-Hilaire-du-Maine (53). Crédits : © Encis Wind